



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-55**

Séance publique du

10 juillet 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200710- lmc1176625-DE-1-1
Date de signature : 13/07/20
Date de réception : lundi 13 juillet 2020


OBJET : ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020 - DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEMENTAIRES ET DES DELEGUES SUPPLEANTS - EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ELECTION DE 140 DELEGUES SUPPLEMENTAIRES ET DE 41 DELEGUES SUPPLEANTS

Le 10 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Extraordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Françoise TERME à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et approuvé.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Secrétariat Général

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020 - DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEMENTAIRES ET DES DELEGUES SUPPLEANTS - EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ELECTION DE 140 DELEGUES SUPPLEMENTAIRES ET DE 41 DELEGUES SUPPLEANTS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En application de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 modifié par la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 qui prévoit la possibilité de déplacer les réunions des membres du Conseil Municipal si le lieu habituel ne permet pas d'assurer la sécurité sanitaire conforme aux règles en vigueur et après avoir en avoir informé le préfet,

En application de l'article 5 du Décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection de 140 délégués supplémentaires et de 41 délégués suppléants pour la Commune d'Aix-en-Provence,

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 10 juillet 2020 en session extraordinaire, à l'Amphithéâtre De La Verrière – 10 Rue des Allumettes 13 100 - Aix-en-Provence, sur convocation qui lui a été adressée le 3 juillet 2020 par le Maire.

Les délégués supplémentaires feront partie du collège électoral qui sera invité à voter le Dimanche 27 septembre 2020 en vue de l'élection des sénateurs.

Les délégués suppléants ont vocation à remplacer, à cette date précitée, les conseillers municipaux ainsi que les délégués supplémentaires en cas d'indisponibilité dûment justifiée.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués supplémentaires et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Trois listes de candidats ont été présentées et déposées en mairie, il s'agit :

- Liste « LA PASSION D'AIX »

- Liste « AIX AU CŒUR »
- Liste « AIX EN PARTAGE »

Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Maire d'Aix en Provence, a ouvert la séance.

Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Mise en place du bureau électoral

Le bureau électoral est ensuite constitué, il comprend :

Madame Maryse Joissains-Masini, Président

Les deux membres les plus âgés présents:

Arlette OLLIVIER

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Les deux membres les plus jeunes présents:

Kayané BIANCO

Rémi CAPEAU

Madame Le Maire communique à l'assemblée du nom des remplaçants des membres du conseil municipal également titulaire d'un mandat de député, sénateur, conseiller régional ou conseiller départemental :

- Mme Sophie JOISSAINS sera remplacée par Mme JAUFFRED Charlotte épouse BENON
- Mme Brigitte DEVESA sera remplacée par Mr Thierry KIEFFER,
- Mme Dominique AUGÉY sera remplacée par Mme Fabienne CODDACCIONI épouse ROUX,
- Mme Sylvaine DI CARO sera remplacée par Madame CARENSO Marie-France épouse GAGNEUR
- Mme Anne-Laurence PETEL sera remplacée par Mme Catherine LECLERC

Madame Le Maire demande si personne ne voit d'inconvénient à ne présenter que les titres des 3 listes déposées à ce jour.

1 – OPERATIONS DE VOTE :

Le Maire, Président du bureau électoral constitué en application de l'article R133 du Code Electoral, invite le secrétaire de séance à appeler les conseillers municipaux.

A l'appel de son nom, le conseiller municipal dépose dans l'urne son bulletin de vote plié permettant d'en garantir le secret.

Cette opération effectuée, le Maire, Président du bureau électoral, déclare le scrutin clos et le bureau électoral procède immédiatement au dépouillement.

Mode de scrutin: scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 55
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- Liste « LA PASSION D'AIX » : 40 suffrages
- Liste « AIX AU CŒUR » : 09 suffrages
- Liste « AIX EN PARTAGE » : 06 suffrages

ATTRIBUTION DES MANDATS DE DELEGUES SUPPLEMENTAIRES :

Ont obtenu :

- Liste « LA PASSION D'AIX » : 102
- Liste « AIX AU CŒUR » : 23
- Liste « AIX EN PARTAGE » : 15

ATTRIBUTION DES MANDATS DE DELEGUES SUPPLEANTS :

Ont obtenu :

- Liste « LA PASSION D'AIX » : 31
- Liste « AIX AU CŒUR » : 06
- Liste « AIX EN PARTAGE » : 04

2 - PROCLAMATION DES RESULTATS :

DELEGUES SUPPLEMENTAIRE :

Liste LA PASSION D'AIX - Liste nominative des personnes désignées délégués supplémentaires :

- 1 DUMICHEL Frédérique
- 2 ANDRE Ravi
- 3 COUTIAUX-LACLADERE Aliénor
- 4 BENJILALI Fathi
- 5 BUCZEK-AFONSO Sandrine
- 6 PELISSIE Gérard
- 7 CATON Dominique
- 8 SALLOIS Romaric
- 9 RATER-CARBONEL Marie-Ange
- 10 PERRAD Rémy
- 11 SARASAL Antonia
- 12 MANSIO Anthony
- 13 TETAZ Janine
- 14 WOLKOWITSCH Bertrand
- 15 VOTTERO-BOUVET Monique
- 16 GALLESE Alexandre
- 17 JAKUBIEC-GALLESE Murièle
- 18 SICARD Bruno
- 19 CARMONA-BRAMOULLE Brigitte
- 20 CHICHE Jean-Pierre
- 21 FUERIESI-TAULAN Evelyne
- 22 DI CARO François
- 23 GRANIER-DONATINI Elisabeth
- 24 GROSSI Jean-Christophe
- 25 BOUTEILLER-GROSSI Isabelle
- 26 D'AMICO Gaetan
- 27 LECOUCVEZ-MAYORAZ Andréa
- 28 JOISSAINS Alain
- 29 VENTURINI Julie
- 30 FOUILLEN Erwann
- 31 BEN NACEUR-IABRAZZO Hanène
- 32 AFONSO Pascal
- 33 BERNARD Viviane
- 34 FROGER Stéphane
- 35 PEREZ Ludivine
- 36 DELOCHE Gérard
- 37 GERARD-DILLINGER Claude
- 38 ANGELICA Armand
- 39 ISOARD-DELOCHE Hélène
- 40 GRANDPERRIN Gérard
- 41 GRANDPERRIN Dominique
- 42 ACHOURI Omar
- 43 DITHURBIDE Lamia

44 CANUET Jacques
45 MOUREAU-CHEVALIER Alexandra
46 GALLESE Gabriel
47 OLLIVIER Sylvia
48 ISNARDON Louis
49 GRANIER Maelyss
50 MOLINA Sébastien
51 HADAoui Lila-Tani
52 PALISSER Mathieu
53 RACHENNE-FROGER Sylvie
54 TERME Aimé
55 GASTALDELLO-GOZLAN Céline
56 WAROCQUIER Jean-Louis
57 GREMILLET-WRIGHT Lucienne
58 WRIGHT Ange
59 BENYACOUB-MAMDOUH Anissa
60 MAMDOUH Adil
61 BENSOUSSSEN-PAOLI Laure
62 ROMO Michel
63 DOMPE Nicole
64 DUSSOL Pierre
65 VERNE Françoise
66 ATTALI Jacques
67 GRUAT Dominique
68 GRUAT Jacky
69 CAVALLERA-PEREZ Mauricette
70 PEREZ Christian
71 CAMPAGNA Jeanne
72 GUNTHER Eddy
73 NICHOLSON Martine
74 COUTIAUX Amaury
75 DEPAERMENTIER-SOULAINÉ Sandy
76 MEGGIATO Alain
77 LACLADERE Isabelle
78 COUTIAUX Philippe
79 LORIAN-T-GUYOT Isabelle
80 BAILLY Michel
81 FLEURY-GUNTHER Odile
82 GUNTHER Freddy
83 CAPUTO-DUBOURG Madeleine
84 DELCAMP Alain
85 POT-SEVESTRE Claudine
86 VINCENTI Jean-Marc
87 AUMAGE-GOMEZ Magali
88 FUSCO Didier
89 GALLESE Coralie
90 DIRAND Jean-Luc
91 LAGOUATI Cheriffa
92 ROULIOT Frédéric
93 FATTAH Carole
94 PELLEGRINO Richard

- 95 HOVSPIAN-MELKONIAN Angèle
- 96 MELKONIAN Jacques
- 97 AUFFRET-MOLINA Evelyne
- 98 MOLINA Pierre-Henri
- 99 GARCIA-ROMO Jovita
- 100 MORVAN Christian
- 101 MAORAD-REYNIER Josette
- 102 REYNIER Bernard

Liste AIX AU COEUR - Liste nominative des personnes désignées délégués supplémentaires :

- 1 HURBURQUE-COUSTENOBLE Marie-Pierre
- 2 PAVONE Matteo
- 3 CAMPILLO-TREBOSC Hélène
- 4 BOUCHEMAL Jassem
- 5 BROUSSE Sophie
- 6 ALLAIN Maurice
- 7 FARADJI-DUROUCHOUX Véronique
- 8 MAUREL Jean-Yves
- 9 MOUTTE Mylène
- 10 THIRIET Jérémy
- 11 ZENASNI Mimouna
- 12 DETERNE Gérard
- 13 MARZOUANLIAN-GARCIA Elodie
- 14 SCHMIEDER Laurent
- 15 MONIN Sophie
- 16 KAMLI Hicham
- 17 OBERDORFF-COLLIOT Christèle
- 18 GORCE Philippe
- 19 FOGLIANI Anne
- 20 BLINT Cyrille
- 21 D'ESCRIVAN-STALLONI Virginie
- 22 LAUFERON Michel
- 23 OBLE-BOURROUILHOU Yannick

Liste AIX EN PARTAGE - Liste nominative des personnes désignées délégués supplémentaires :

- 1 LABARBE-SURROCA Laure
- 2 DUPONT François
- 3 HERREWYN Anne-Sophie
- 4 LECLERC Daniel
- 5 PECCINI Céline
- 6 HALLOUM Lekbir
- 7 HANNACHI-RABAH Houria
- 8 ROMAIN Nicolas
- 9 TALHA Eva
- 10 NOEL Guy

- 11 GUERERE-DE SAINT-JEAN Pascale
- 12 LABROUSSE Pierre
- 13 KELOUFI-TESSIER Zelikha
- 14 TESSIER David
- 15 BOUKHLIF-ECHINARD Messaouda

DELEGUES SUPPLEANTS :

Liste LA PASSION D'AIX - Liste nominative des personnes désignées suppléants :

- 1 BOUDOUAYA-OUGGAD Zolera
- 2 MANSIO Bruno
- 3 MATHIEU DE LOMBARDON Isabelle
- 4 DE LOMBARDON Axel
- 5 BUXEDA-MATHIEU Rose
- 6 BIANCHI Hugo
- 7 AUBLET Christine
- 8 MALEYRAN Jacques
- 9 KEO Koumarychan
- 10 NOBLOT Jean-Marc
- 11 GEDE-TAGARIAN Marie-France
- 12 DELANGLE Thomas
- 13 BORRELLY-TROIN Caroline
- 14 PIERRON Jean-Claude
- 15 FILANGI-QUAINON Ghyslaine
- 16 FILANGI Jean-Pierre
- 17 DE LOMBARDON Victoire
- 18 BARBOLOSI Dominique
- 19 COLONNA-BARBOLOSI Jacqueline
- 20 TONIN Victor
- 21 SENES-TONIN Michèle
- 22 DE LOMBARDON Maxime
- 23 CATTORINI-VINCENT Brigitte
- 24 DE LOMBARDON Alexandre
- 25 BILLAUT Claudie
- 26 HUBERT Jean-François
- 27 FALQUE DE BEZAURE-DAUMAS Nathalie
- 28 DAUMAS Fabrice
- 29 PONS Florence
- 30 CRISTOL Stéphane
- 31 TAULAN Julie

Liste AIX AU COEUR - Liste nominative des personnes désignées suppléants :

- 1 LEROUGE Yves
- 2 CARBONNEL Carine

- 3 COUSTENOBLE Patrick
- 4 MARGUERIER Michèle
- 5 CAUQUIL Arnaud
- 6 KANTOR-ARNAUD Roseline

Liste AIX EN PARTAGE - Liste nominative des personnes désignées suppléants :

- 1 HENRY Emmanuel
- 2 COUX Françoise
- 3 GOBIN-GALLON Killian
- 4 PUGGIONI Céline

Le Maire, Président du bureau électoral, demande aux délégués de droit (Conseillers Municipaux) d'indiquer sur quelle liste seraient désignés les suppléants qui les remplaceraient en cas d'empêchement et fait établir par le bureau électoral le procès-verbal.

Le procès-verbal est établi publiquement en trois exemplaires qui sont signés par le président, les membres du bureau électoral et le secrétaire de séance.

Conformément à l'Article 6 du décret n°2020-812 du 29 juin 2020 le procès-verbal sera adressé immédiatement après la proclamation des résultats :

- Un exemplaire sera transmis, sans délai et au plus tard le vendredi 10 juillet 2020 à 22 heures à la Préfecture. Il devra mentionner l'acceptation ou le refus des délégués, délégués supplémentaires ou suppléants présents ainsi que les protestations éventuelles électorales, seront annexés les bulletins nuls et blancs
- Un exemplaire du procès-verbal sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville,
- Un troisième exemplaire sera versé aux archives de la mairie.

DL.2020-55 - ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020 - DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEMENTAIRES ET DES DELEGUES SUPPLEANTS - EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ELECTION DE 140 DELEGUES SUPPLEMENTAIRES ET DE 41 DELEGUES SUPPLEANTS-

Présents et représentés : 55
Présents : 51
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI

Compte-rendu de la délibération affiché le : 13/07/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Communes de 1 000 habitants et plus

COMMUNE : AIX-EN-PROVENCE

Département (collectivité)	BOUCHES DU RHONE
Arrondissement (subdivision)	AIX-EN-PROVENCE
Effectif légal du conseil municipal	55
Nombre de conseillers en exercice	55
Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) à élire	140
Nombre de suppléants à élire	41

L'an **deux mille vingt**, le **10 juillet à 10 heures 00 minutes**, en application des articles L. 283 à L. 293 et R.131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Aix-en-Provence.

À cette date étaient **présents ou représentés¹** les conseillers municipaux suivants)²:

JOISSAINS MASINI Maryse	CANUET Joëlle
BRAMOULLÉ Gérard	SUSINI Jules
JOISSAINS Sophie	TRIVIDIC Solène
TAULAN Francis	BOUDON Jacques
DI CARO Sylvaine	SCANDOLERA Laure
VINCENT Jean-Louis	CASANOVA Pierre-Emmanuel
DEVESA Brigitte	JANER Amandine
ZAZOUN Mickaël	HADAOUI Sellam
AUGEY Dominique	COURANJOU Françoise
DUBOST Jean-François	CAPEAU Rémi
ZERKANI-RAYNAL Karima	OLLIVIER Arlette
PAOLI Stéphane	KHOUIEL Salah-Eddine
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre	PETEL Anne-Laurence
CHEVALIER Eric	KLEIN Philippe
BONTHOUX Odile représentée par SICARD-DESNUELLE M-P	MEYNET de CACQUERAY Sophie
DIJON Sylvain	PIGNATEL Josy
BILLOT Brigitte	CALENDINI Pierre-Paul
BENKACI Moussa	HUARD Elisabeth
TERME Françoise représentée par BRAMOULLÉ G.	ANGELETTI Laurence
DONATINI Gilles	PENA Marc
MEGGIATO Perrine	HUBERT Claudie
DILLINGER Laurent	DI MEO Cyril
FERNANDEZ Stéphanie	DAURES Agnès
VINCENTI Fabienne	SPANO Pierre
GRUVEL Jean-Christophe	LENFANT Gaelle représentée par PENA M.
BIANCO Kayané	PARRA Alain
FERAUD Marc	BENDELE Béatrice représentée par A. PARRA
AMIACH Jonathan	

1 Le cas échéant préciser à qui ils ont donné pouvoir (art. L.289 du code électoral). Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir qui est toujours révocable.

2 Indiquer les nom et prénom(s) d'un conseiller par case. Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent participer à l'élection des délégués et de leurs suppléants (art. L.O 286-1 du code électoral). Les militaires en position d'activité ne peuvent être élus ni délégués ni suppléants (art. L. 287-1). Dans les communes de 9 000 habitants et plus, ils sont remplacés par le premier candidat non encore proclamé conseiller de la liste sur laquelle ils se sont présentés pour l'élection du conseil municipal (art. L.O 286-2 du code électoral).

Absents non représentés :

1. Mise en place du bureau électoral

Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Maire d'Aix-en-Provence, a ouvert la séance.

M. Salah-Eddine KHOUIEL a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **55** conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée³ était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- **Mmes Arlette OLLIVIER et Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE (conseillers municipaux les plus âgés)**

- **Mme Kayané BIANCO et M. Rémi CAPEAU (conseillers municipaux les plus jeunes)**

2. Mode de scrutin

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel⁴.**

³ En application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et par dérogation à l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum est fixé à un tiers des conseillers présents ou représentés. En l'absence de quorum, le conseil municipal doit être convoqué à au moins trois jours d'intervalle et peut alors délibérer sans condition de quorum (art. 10 de la loi précitée).

⁴ Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants il est procédé à l'attribution de sièges de délégués et de suppléants.

Le Maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral). Si la commune a 9000 habitants et plus, ces conseillers sont remplacés par les candidats français venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés à l'élection municipale (art. L.O. 286-2 du code électoral).

Le Maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et L. 445 du code électoral).

Le Maire a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, les uns et les autres de nationalité française.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire **140 délégués supplémentaires et 41 suppléants**.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que **3** listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal en annexe 2.

Lorsque le nombre de candidats est supérieur à deux cents, les bulletins ne comportent que le nom de la liste et du candidat tête de liste et la liste complète des candidats de chaque liste est affichée dans la salle de vote (article R. 138 du code électoral).

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les**

Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants. Dans les communes de 30 800 habitants et plus, il est procédé à l'attribution de sièges de délégués supplémentaires et de suppléants.

contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné (art. L. 66 du code électoral).

4. Élection des délégués supplémentaires et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	55
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	55

Les mandats de délégués supplémentaires sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le **quotient électoral** en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués supplémentaires à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués supplémentaires que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants. Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants.

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE <small>(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)</small>	Suffrages obtenus	Nombre de délégués supplémentaires obtenus	Nombre de suppléants obtenus
LA PASSION D'AIX	40	102	31
AIX AU COEUR	9	23	6
AIX EN PARTAGE	6	15	4

4.2. Proclamation des élus

Le Maire a proclamé élus délégués supplémentaires les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués supplémentaires obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe 1.

4.3. **Acceptation ou Refus des délégués**⁵

Le Maire a constaté l'acceptation de **120** délégué(s) après la proclamation de leur élection.

Le Maire a constaté le refus de **0** délégué(s) après la proclamation de leur élection.

En cas de refus d'un délégué d'exercer son mandat, c'est le suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier délégué élu qui est appelé à le remplacer (L. 289) et le premier candidat non élu de la liste devient suppléant.

En cas de refus d'un suppléant d'exercer sa fonction, le premier candidat non élu de la même liste devient suppléant.

5. **Choix de la liste des suppléants par les délégués de droit**⁶

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, le Maire a rappelé que les délégués de droit présents doivent faire connaître au bureau électoral, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront. Il a aussi indiqué que si un conseiller municipal a également la qualité de député, sénateur, conseiller régional, conseiller départemental, conseiller métropolitain de Lyon, conseiller à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membre de l'Assemblée de Polynésie française, son remplaçant doit faire connaître selon les mêmes modalités la liste sur laquelle sera désigné son suppléant.

Les conseillers municipaux présents ont fait connaître la liste sur laquelle seront désignés, en cas d'empêchement avéré, leurs suppléants pour participer à l'élection des sénateurs. Ce choix est retracé sur la feuille jointe au procès-verbal.

6. **Observations et réclamations**⁷

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 Rayer le 4.3. en l'absence de refus du ou des délégués avant l'élection des suppléants.

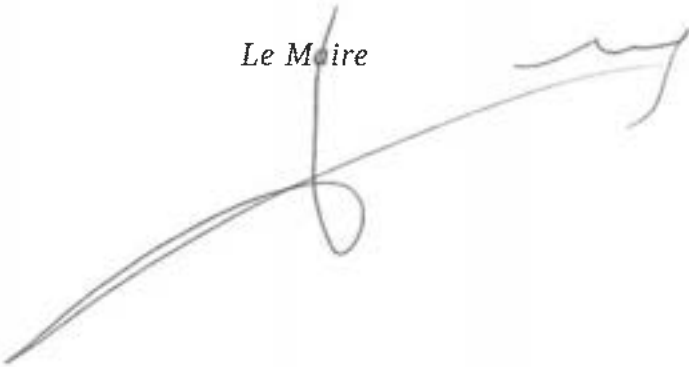
6 Supprimer le 5 dans les communes de moins de 9 000 habitants.

7 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

7. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 10 juillet 2020 à 11 heures et 40 minutes, en triple exemplaire⁸, a été, après lecture, signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that loops back up and over itself.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring several overlapping loops and a horizontal stroke at the end.

Les deux conseillers municipaux les plus âgés

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of vertical, slightly wavy strokes.

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes

Two handwritten signatures in black ink, one to the left and one to the right, both consisting of multiple overlapping loops.

Commissaire Desnoelle

A long, horizontal, slightly wavy handwritten signature in black ink.

⁸ Le premier exemplaire du procès-verbal doit être affiché aussitôt après sa clôture à la porte de la mairie. Le deuxième exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie. Le troisième exemplaire doit aussitôt être transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au préfet ou au haut-commissaire.

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS
SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

ANNEXE 1 – FEUILLE DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS

**Liste des délégués supplémentaires et suppléants élus
représentant la commune d'Aix-en-Provence**

Liste **LA PASSION D'AIX** - Liste nominative des personnes désignées délégués supplémentaires :

1	DUMICHEL Frédérique
2	ANDRE Ravi
3	COUTIAUX-LACLADERE Aliénor
4	BENJILALI Fathi
5	BUCZEK-AFONSO Sandrine
6	PELISSIE Gérard
7	CATON Dominique
8	SALLOIS Romaric
9	RATER-CARBONEL Marie-Ange
10	PERRAD Rémy
11	SARASAL Antonia
12	MANSIO Anthony
13	TETAZ Janine
14	WOLKOWITSCH Bertrand
15	VOTTERO-BOUVET Monique
16	GALLESE Alexandre
17	JAKUBIEC-GALLESE Murièle
18	SICARD Bruno
19	CARMONA-BRAMOULLE Brigitte
20	CHICHE Jean-Pierre
21	FUERIESI-TAULAN Evelyne
22	DI CARO François
23	GRANIER-DONATINI Elisabeth
24	GROSSI Jean-Christophe
25	BOUTEILLER-GROSSI Isabelle
26	D'AMICO Gaetan
27	LECOUVEZ-MAYORAZ Andréa
28	JOISSAINS Alain
29	VENTURINI Julie

30	FOUILLEN Erwann
31	BEN NACEUR-IABRAZZO Hanène
32	AFONSO Pascal
33	BERNARD Viviane
34	FROGER Stéphane
35	PEREZ Ludivine
36	DELOCHE Gérard
37	GERARD-DILLINGER Claude
38	ANGELICA Armand
39	ISOARD-DELOCHE Hélène
40	GRANDPERRIN Gérard
41	GRANDPERRIN Dominique
42	ACHOURI Omar
43	DITHURBIDE Lamia
44	CANUET Jacques
45	MOUREAU-CHEVALIER Alexandra
46	GALLESE Gabriel
47	OLLIVIER Sylvia
48	ISNARDON Louis
49	GRANIER Maelyss
50	MOLINA Sébastien
51	HADAOUI Lila-Tani
52	PALISSER Mathieu
53	RACHENNE-FROGER Sylvic
54	TERME Aimé
55	GASTALDELLO-GOZLAN Céline
56	WAROCQUIER Jean-Louis
57	GREMILLET-WRIGHT Lucienne
58	WRIGHT Ange
59	BENYACOUB-MAMDOUH Anissa
60	MAMDOUH Adil
61	BENSOUSSEN-PAOLI Laure
62	ROMO Michel
63	DOMPE Nicole
64	DUSSOL Pierre
65	VERNE Françoise
66	ATTALI Jacques

Liste **AIX AU COEUR** - Liste nominative des personnes désignées délégués supplémentaires :

1	HURBURQUE-COUSTENOBLE Marie-Pierre
2	PAVONE Matteo
3	CAMPILLO-TREBOSC Hélène
4	BOUCHEMAL Jassem
5	BROUSSE Sophie
6	ALLAIN Maurice
7	FARADJI-DUROUCHOUX Véronique
8	MAUREL Jean-Yves
9	MOUTTE Mylène
10	THIRIET Jérémy
11	ZENASNI Mimouna
12	DETERNE Gérard
13	MARZOUANLIAN-GARCIA Elodie
14	SCHMIEDER Laurent
15	MONIN Sophie
16	KAMLI Hicham
17	OBERDORFF-COLLIOT Christèle
18	GORCE Philippe
19	FOGLIANI Anne
20	BLINT Cyrille
21	D'ESCRIVAN-STALLONI Virginie
22	LAUFERON Michel
23	OBLE-BOURROUILHOU Yannick

Liste **AIX EN PARTAGE** - Liste nominative des personnes désignées délégués supplémentaires :

1	LABARBE-SURROCA Laure
2	DUPONT François
3	HERREWYN Anne-Sophie
4	LECLERC Daniel
5	PECCINI Céline
6	HALLOUM Lekbir
7	HANNACHI-RABAH Houria
8	ROMAIN Nicolas
9	TALHA Eva
10	NOEL Guy

67	GRUAT Dominique
68	GRUAT Jacky
69	CAVALLERA-PEREZ Mauricette
70	PEREZ Christian
71	CAMPAGNA Jeanne
72	GUNTHER Eddy
73	NICHOLSON Martine
74	COUTIAUX Amaury
75	DEPAERMENTIER-SOULAINÉ Sandy
76	MEGGIATO Alain
77	LACLADERE Isabelle
78	COUTIAUX Philippe
79	LORIENT-GUYOT Isabelle
80	BAILLY Michel
81	FLEURY-GUNTHER Odile
82	GUNTHER Freddy
83	CAPUTO-DUBOURG Madeleine
84	DELCAMP Alain
85	POT-SEVESTRE Claudine
86	VINCENTI Jean-Marc
87	AUMAGE-GOMEZ Magali
88	FUSCO Didier
89	GALLESE Coralie
90	DIRAND Jean-Luc
91	LAGOUATI Cheriffa
92	ROULIOT Frédéric
93	FATTAH Carole
94	PELLEGRINO Richard
95	HOVSPIAN-MELKONIAN Angèle
96	MELKONIAN Jacques
97	AUFFRET-MOLINA Evelyne
98	MOLINA Pierre-Henri
99	GARCIA-ROMO Jovita
100	MORVAN Christian
101	MAORAD-REYNIER Josette
102	REYNIER Bernard

11	GUERERE-DE SAINT-JEAN Pascale
12	LABROUSSE Pierre
13	KELOUFI-TESSIER Zelikha
14	TESSIER David
15	BOUKHLIF-ECHINARD Messaouda

Liste **LA PASSION D'AIX** - Liste nominative des personnes désignées suppléants :

1	BOUDOUAYA-OUGGAD Zolera
2	MANSIO Bruno
3	MATHIEU DE LOMBARDON Isabelle
4	DE LOMBARDON Axel
5	BUXEDA-MATHIEU Rose
6	BIANCHI Hugo
7	AUBLET Christine
8	MALEYRAN Jacques
9	KEO Koumarychan
10	NOBLOT Jean-Marc
11	GEDE-TAGARIAN Marie-France
12	DELANGLE Thomas
13	BORRELLY-TROIN Caroline
14	PIERRON Jean-Claude
15	FILANGI-QUAINON Ghyslaine
16	FILANGI Jean-Pierre
17	DE LOMBARDON Victoire
18	BARBOLOSI Dominique
19	COLONNA-BARBOLOSI Jacqueline
20	TONIN Victor
21	SENES-TONIN Michèle
22	DE LOMBARDON Maxime
23	CATTORINI-VINCENT Brigitte
24	DE LOMBARDON Alexandre
25	BILLAUT Claudie
26	HUBERT Jean-François
27	FALQUE DE BEZAURE-DAUMAS Nathalie
28	DAUMAS Fabrice
29	PONS Florence

30	CRISTOL Stéphane
31	TAULAN Julie

Liste **AIX AU COEUR** - Liste nominative des personnes désignées suppléants :

1	LEROUGE Yves
2	CARBONNEL Carine
3	COUSTENOBLE Patrick
4	MARGUERIER Michèle
5	CAUQUIL Arnaud
6	KANTOR-ARNAUD Roseline

Liste **AIX EN PARTAGE** - Liste nominative des personnes désignées suppléants :

1	HENRY Emmanuel
2	COUX Françoise
3	GOBIN-GALLON Killian
4	PUGGIONI Céline

Le Maire



Le secrétaire



Les deux conseillers municipaux les plus âgés



and *Sicand. Deonelle*

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes



**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS
SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

ANNEXE 2 – LISTES DE CANDIDATS DÉCLARÉES AVANT LE SCRUTIN

**Liste des listes candidates à l'élection des délégués supplémentaires et suppléants
représentant la commune d'Aix-en-Provence**

Liste **LA PASSION D'AIX** - Liste nominative des candidats :

N°	NOM et Prénom	Sexe
1	DUMICHEL Frédérique	F
2	ANDRE Ravi	M
3	COUTIAUX-LACLADERE Aliénor	F
4	BENJILALI Fathi	M
5	BUCZEK-AFONSO Sandrine	F
6	PELISSIE Gérard	M
7	CATON Dominique	F
8	SALLOIS Romaric	M
9	RATER-CARBONEL Marie-Ange	F
10	PERRAD Rémy	M
11	SARASAL Antonia	F
12	MANSIO Anthony	M
13	TETAZ Janine	F
14	WOLKOWITSCH Bertrand	M
15	VOTTERO-BOUVET Monique	F
16	GALLESE Alexandre	M
17	JAKUBIEC-GALLESE Murièle	F
18	SICARD Bruno	M
19	CARMONA-BRAMOULLE Brigitte	F
20	CHICHE Jean-Pierre	M
21	FUERIESI-TAULAN Evelyne	F
22	DI CARO François	M
23	GRANIER-DONATINI Elisabeth	F
24	GROSSI Jean-Christophe	M
25	BOUTEILLER-GROSSI Isabelle	F
26	D'AMICO Gaetan	M
27	LECOUVEZ-MAYORAZ Andréa	F
28	JOISSAINS Alain	M

29	VENTURINI Julie	F
30	FOUILLEN Erwann	M
31	BEN NACEUR-IABRAZZO Hanène	F
32	AFONSO Pascal	M
33	BERNARD Viviane	F
34	FROGER Stéphane	M
35	PEREZ Ludivine	F
36	DELOCHE Gérard	M
37	GERARD-DILLINGER Claude	F
38	ANGELICA Armand	M
39	ISOARD-DELOCHE Hélène	F
40	GRANDPERRIN Gérard	M
41	GRANDPERRIN Dominique	F
42	ACHOURI Omar	M
43	DITHURBIDE Lamia	F
44	CANUET Jacques	M
45	MOUREAU-CHEVALIER Alexandra	F
46	GALLESE Gabriel	M
47	OLLIVIER Sylvia	F
48	ISNARDON Louis	M
49	GRANIER Maelyss	F
50	MOLINA Sébastien	M
51	HADAOUI Lila-Tani	F
52	PALISSER Mathieu	M
53	RACHENNE-FROGER Sylvie	F
54	TERME Aimé	M
55	GASTALDELLO-GOZLAN Céline	F
56	WAROCQUIER Jean-Louis	M
57	GREMILLET-WRIGHT Lucienne	F
58	WRIGHT Ange	M
59	BENYACOUB-MAMDOUH Anissa	F
60	MAMDOUH Adil	M
61	BENSOUSSEN-PAOLI Laure	F
62	ROMO Michel	M
63	DOMPE Nicole	F
64	DUSSOL Pierre	M
65	VERNE Françoise	F

66	ATTALI Jacques	M
67	GRUAT Dominique	F
68	GRUAT Jacky	M
69	CAVALLERA-PEREZ Mauricette	F
70	PEREZ Christian	M
71	CAMPAGNA Jeanne	F
72	GUNTHER Eddy	M
73	NICHOLSON Martine	F
74	COUTIAUX Amaury	M
75	DEPAERMENTIER-SOULAINÉ Sandy	F
76	MEGGIATO Alain	M
77	LACLADERE Isabelle	F
78	COUTIAUX Philippe	M
79	LORIAN-TGUYOT Isabelle	F
80	BAILLY Michel	M
81	FLEURY-GUNTHER Odile	F
82	GUNTHER Freddy	M
83	CAPUTO-DUBOURG Madeleine	F
84	DELCAMP Alain	M
85	POT-SEVESTRE Claudine	F
86	VINCENTI Jean-Marc	M
87	AUMAGE-GOMEZ Magali	F
88	FUSCO Didier	M
89	GALLESE Coralie	F
90	DIRAND Jean-Luc	M
91	LAGOUATI Cheriffa	F
92	ROULIOT Frédéric	M
93	FATTAH Carole	F
94	PELLEGRINO Richard	M
95	HOVSPIAN-MELKONIAN Angèle	F
96	MELKONIAN Jacques	M
97	AUFFRET-MOLINA Evelyne	F
98	MOLINA Pierre-Henri	M
99	GARCIA-ROMO Jovita	F
100	MORVAN Christian	M
101	MAORAD-REYNIER Josette	F
102	REYNIER Bernard	M

103	BOUDOUAYA-OUGGAD Zolera	F
104	MANSIO Bruno	M
105	MATHIEU DE LOMBARDON Isabelle	F
106	DE LOMBARDON Axel	M
107	BUXEDA-MATHIEU Rose	F
108	BIANCHI Hugo	M
109	AUBLET Christine	F
110	MALEYRAN Jacques	M
111	KEO Koumarychan	F
112	NOBLOT Jean-Marc	M
113	GEDE-TAGARIAN Marie-France	F
114	DELANGLE Thomas	M
115	BORRELLY-TROIN Caroline	F
116	PIERRON Jean-Claude	M
117	FILANGI-QUAINON Ghyslaine	F
118	FILANGI Jean-Pierre	M
119	DE LOMBARDON Victoire	F
120	BARBOLOSI Dominique	M
121	COLONNA-BARBOLOSI Jacqueline	F
122	TONIN Victor	M
123	SENES-TONIN Michèle	F
124	DE LOMBARDON Maxime	M
125	CATTORINI-VINCENT Brigitte	F
126	DE LOMBARDON Alexandre	M
127	BILLAUT Claudie	F
128	HUBERT Jean-François	M
129	FALQUE DE BEZAURE-DAUMAS Nathalie	F
130	DAUMAS Fabrice	M
131	PONS Florence	F
132	CRISTOL Stéphane	M
133	TAULAN Julie	F
134	ROATTA Nicolas	M

Liste **AIX AU COEUR** - Liste nominative des candidats :

N°	NOM et Prénom	Sexe
1	HURBURQUE-COUSTENOBLE Marie-Pierre	F
2	PAVONE Matteo	M
3	CAMPILLO-TREBOSC Hélène	F
4	BOUCHEMAL Jassem	M
5	BROUSSE Sophie	F
6	ALLAIN Maurice	M
7	FARADJI-DUROUCHOUX Véronique	F
8	MAUREL Jean-Yves	M
9	MOUTTE Mylène	F
10	THIRIET Jérémy	M
11	ZENASNI Mimouna	F
12	DETERNE Gérard	M
13	MARZOUANLIAN-GARCIA Elodie	F
14	SCHMIEDER Laurent	M
15	MONIN Sophie	F
16	KAMLI Hicham	M
17	OBERDORFF-COLLIOT Christèle	F
18	GORCE Philippe	M
19	FOGLIANI Anne	F
20	BLINT Cyrille	M
21	D'ESCRIVAN-STALLONI Virginie	F
22	LAUFERON Michel	M
23	OBLE-BOURROUILHOU Yannick	F
24	LEROUGE Yves	M
25	CARBONNEL Carine	F
26	COUSTENOBLE Patrick	M
27	MARGUERIER Michèle	F
28	CAUQUIL Arnaud	M
29	KANTOR-ARNAUD Roseline	F
30	ESNAULT Stéphane	M
31	PAPIN Muriel	F
32	DUFOURNAUD Hervé	M
33	MARTIN Marie-Catherine	F
34	AZOULAY Stéphane	M
35	ROBERTSON-RUDISUHLI Anne	F
36	PICAZO Christian	M

37	GAZEAU-LACAILLE Inès	F
38	MICALLEF Gérard	M
39	AOUIZERATE-DE ALEXANDRIS Josette	F
40	CERQUEIRA Stéphane	M
41	GONIN Charlotte	F
42	DEPARDIEU Alexandre	M


Liste **AIX EN PARTAGE** - Liste nominative des candidats :

N°	NOM et Prénom	Sexe
1	LABARBE-SURROCA Laure	F
2	DUPONT François	M
3	HERREWYN Anne-Sophie	F
4	LECLERC Daniel	M
5	PECCINI Céline	F
6	HALLOUM Lekbir	M
7	HANNACHI-RABAH Houria	F
8	ROMAIN Nicolas	M
9	TALHA Eva	F
10	NOEL Guy	M
11	GUERERE-DE SAINT-JEAN Pascale	F
12	LABROUSSE Pierre	M
13	KELOUFI-TESSIER Zelikha	F
14	TESSIER David	M
15	BOUKHLIF-ECHINARD Messaouda	F
16	HENRY Emmanuel	M
17	COUX Françoise	F
18	GOBIN-GALLON Killian	M
19	PUGGIONI Céline	F
20	HOLLAAR Daniel	M
21	ROSEAU Charlotte	F
22	SENEGAS Philippe	M
23	HASSOUNA-HAEGELIN Raoudha	F
24	MICHEL Jean-Pierre	M
25	FRIOLET Annie	F

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS
SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**






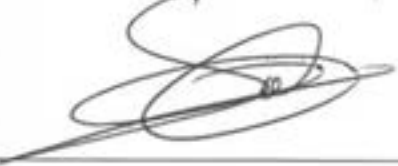




ANNEXE 3 – CHOIX DES SUPPLÉANTS EN CAS D'EMPECHÉMENT

**Déclaration du choix de la liste des suppléants pour les délégués de droit
représentant la commune d'Aix-en-Provence**

Nom du délégué de droit (et de son remplaçant en cas d'autre mandat)	Liste choisie pour la désignation de son suppléant	Signature
AMIACH Jonathan	LA PASSION D'AIX	
ANGELETTI Laurence	AIX AU COEUR	
AUGEY Dominique (Conseiller Régional - Remplacée par ROUX Fabienne)	LA PASSION D'AIX	
BENDELE Béatrice	AIX AU COEUR	<i>représentée par PARRA A.</i> 
BENKACI Moussa	LA PASSION D'AIX	
BIANCO Kayané	LA PASSION D'AIX	
BILLOT Brigitte	LA PASSION D'AIX	
BONTHOUX Odile	LA PASSION D'AIX	<i>représentée par S. CARD-DESNUZES M-A</i> 

BOUDON Jacques	LA PASSION D'AIX	
BRAMOULLÉ Gérard	LA PASSION D'AIX	
CALENDINI Pierre-Paul	AIX AU COEUR	
CANUET Joëlle	LA PASSION D'AIX	
CAPEAU Rémi	LA PASSION D'AIX	
CASANOVA Pierre-Emmanuel	LA PASSION D'AIX	
CHEVALIER Eric	LA PASSION D'AIX	
COURANJOU Françoise	LA PASSION D'AIX	
DAURES Agnès	AIX EN PARTAGE	
DEVESA Brigitte (Conseiller Départemental - Remplacée par KIEFFER Thierry)	LA PASSION D'AIX	

DI CARO Sylvaine (Conseiller Régional - Remplacée par GAGNEUR Marie- France)	LA PASSION D'AIX	
DI MEO Cyril	AIX EN PARTAGE	
DIJON Sylvain	LA PASSION D'AIX	
DILLINGER Laurent	LA PASSION D'AIX	
DONATINI Gilles	LA PASSION D'AIX	
DUBOST Jean-François	LA PASSION D'AIX	
FERAUD Marc	LA PASSION D'AIX	
FERNANDEZ Stéphanie	LA PASSION D'AIX	
GRUVEL Jean-Christophe	LA PASSION D'AIX	
HADAOUI Sellam	LA PASSION D'AIX	

HUARD Elisabeth	AIX AU COEUR	
HUBERT Claudie	AIX EN PARTAGE	
JANER Amandine	LA PASSION D'AIX	
JOISSAINS Sophie (Sénateur - Remplacée par BENON Charlotte)	LA PASSION D'AIX	
JOISSAINS MASINI Maryse	LA PASSION D'AIX	
KHOUIEL Salah-Eddine	LA PASSION D'AIX	
KLEIN Philippe	AIX AU COEUR	
LENFANT Gaelle	AIX EN PARTAGE	
MEGGIATO Perrine	LA PASSION D'AIX	
MEYNET de CACQUERAY Sophie	AIX AU COEUR	

OLLIVIER Arlette	LA PASSION D'AIX	
PAOLI Stéphane	LA PASSION D'AIX	
PARRA Alain	AIX AU COEUR	
PENA Marc	AIX EN PARTAGE	
PETEL Anne-Laurence (Député - Remplacée par LECLERC Catherine)	AIX AU COEUR	
PIGNATEL Josy	AIX AU COEUR	
SCANDOLERA Laure	LA PASSION D'AIX	
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre	LA PASSION D'AIX	
SPANO Pierre	AIX EN PARTAGE	
SUSINI Jules	LA PASSION D'AIX	

TAULAN Francis	LA PASSION D'AIX	
TERME Françoise	LA PASSION D'AIX	représentée par BRANCOU G.  H-F-M  4
TRIVIDIC Solène	LA PASSION D'AIX	
VINCENT Jean-Louis	LA PASSION D'AIX	
VINCENTI Fabienne	LA PASSION D'AIX	
ZAZOUN Mickaël	LA PASSION D'AIX	
ZERKANI-RAYNAL Karima	LA PASSION D'AIX	



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS ET AVEC POUVOIR
(Extrait du registre des délibérations – Art L.2121-23 du CGCT)

AMIACH Jonathan 	ANGELETTI Laurence 	AUGEY Dominique 	BENDELE Béatrice 	BENKACI Moussa
BIANCO Kayané 	BILLOT Brigitte 	BONTHOUX Odile 	BOUDON Jacques 	BRAMOULLE Gérard
CALENDINI Pierre Paul 	CANUET Joëlle 	CAPEAU Rémi 	CASANOVA Pierre-Emmanuel 	CHEVALIER Eric
COURANJOU Françoise 	DAURES Agnès 	DEVESA Brigitte 	DI CARO ANTONUCCI Sylvaine 	DI MEO Cyril
DIJON Sylvain 	DILLINGER Laurent 	DONATINI Gilles 	DUBOST Jean-François 	FERAUD Marc
FERNANDEZ Stéphanie 	GRUVEL Jean-Christophe 	HADAOUI Sellam 	HUARD Elisabeth 	HUBERT Claudie
JANER Amandine 	JOISSAINS Sophie 	JOISSAINS-MASINI Maryse 	KHOUIEL Salah-Eddine 	KLEIN Philippe
LENFANT Gaëlle 	MEGGIATO Perrine 	MEYNET DE CACQUERAY Sophie 	OLLIVIER Arlette 	PAOLI Stéphane
PARRA Alain 	PENA Marc 	PETEL Anne-Laurence 	PIGNATEL Josy 	SCANDOLERA Laure
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre 	SPANO Pierre 	SUSINI Jules 	TAULAN Francis 	TERME Françoise
TRIVIDIC Solène 	VINCENT Jean-Louis 	VINCENTI Fabienne 	ZAZOUN Michaël 	ZERKANI-RAYNAL Karima